

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 964

AMENDEMENT

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	10 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de l'ampleur des besoins en insertion professionnelle sur le territoire de La Réunion, et compte tenu des résultats actuels du dispositif PEC, l'enveloppe consacrée aux PEC doit être augmentée. En effet, le taux de sortie vers un emploi durable à l'issue d'un PEC sur notre territoire n'est que de 21 %, contre 51 % en moyenne nationale. Cela montre qu'un plus grand volume de parcours est nécessaire pour atteindre un impact significatif. Si les 10 000 nouveaux contrats annoncés en juin 2025 satisfont les collectivités, il va sans dire que la part de personnes au chômage reste conséquente. À ce titre, envisager une hausse du budget consacré aux contrats PEC est plus que nécessaire aussi bien pour combattre aussi bien la précarité que l'exclusion sociale.

L'action 01 du programme 102 est abondée de 10 millions d'euros en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 01 du programme 103. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.